

Arrêté n° 2023-51 RELATIF AUX RESULTATS

ÉLECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

A distance par voie électronique

Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023

COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILES

COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

Collège DES PERSONNELS BIATSS

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-126 du 26 septembre 2022 relatif aux élections de représentants du collège C du secteur des disciplines de santé et du collège D à la Commission de la recherche de l'Université d'Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2023-13 relatif aux élections partielles au conseil de gestion de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, collège A, collège B et collège des personnels BIATSS ;

Vu l'arrêté n° 2023-30 relatif aux candidats aux élections partielles au conseil de gestion de la faculté des lettres, langues et sciences humaines, collège A, collège B et collège des personnels BIATSS ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 30 mars 2023 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE:

<u>Article 1 : ELUS</u> COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILES

LISTE « DYNAMIQUES EN LLSH »
MME POTARD CATHERINE

LISTE « TAIBI&GAILLARD »
MME TAIBI AUDE NUSCIA
SOUTIEN: SNESUP

<u>Article 2 : ELUS COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS</u>

M. BIALAS HUBERTUS

Article 3 : ELUS COLLEGE DES PERSONNELS BIATSS

M. CHARRIER THOMAS

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 30 mars 2023

Mis en ligne le 31 mars 2023